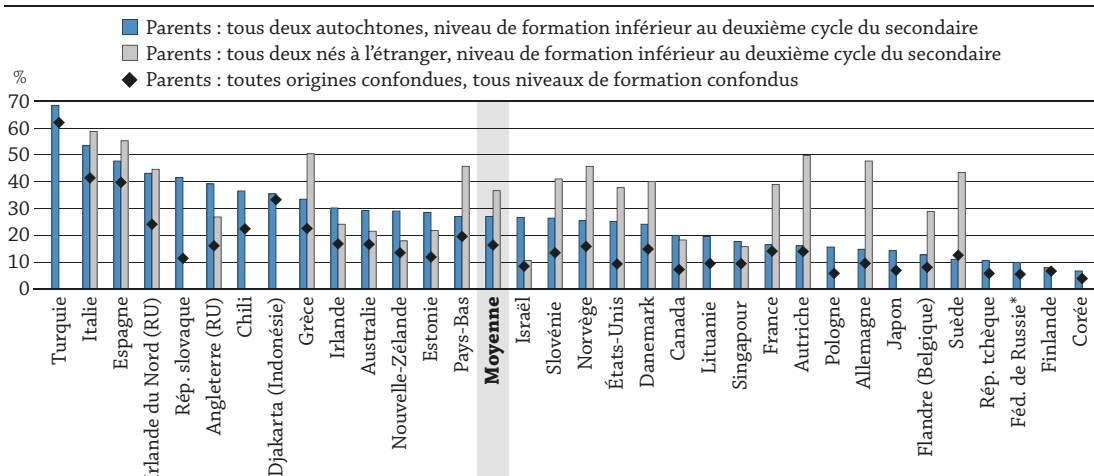


DANS QUELLE MESURE LE PROFIL DES PARENTS INFLUE-T-IL SUR LE NIVEAU DE FORMATION DE LEURS ENFANTS ?

- Le niveau de formation a augmenté dans tous les pays, mais des niveaux de formation peu élevés persistent, en particulier chez les individus dont les parents sont peu instruits.
- Dans plusieurs pays, le pourcentage d'individus dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire est plus élevé parmi ceux dont les parents sont nés à l'étranger et ne sont pas diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire que parmi ceux dont les parents sont autochtones et ne sont pas diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire.
- Le niveau de formation des parents tend dans une certaine mesure à se perpétuer chez leurs enfants, même si une forte mobilité vers un niveau de formation tertiaire s'observe aussi dans de nombreux pays.

Graphique A4.1. Pourcentage d'adultes âgés de 25 à 44 ans dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle du secondaire, selon le statut des parents au regard de l'immigration et leur niveau de formation (2012 ou 2015)

Évaluation des compétences des adultes, adultes non scolarisés âgés de 25 à 44 ans



Remarques : Chili, Djakarta (Indonésie), Grèce, Israël, Lituanie, Nouvelle-Zélande, Singapour, Slovaquie et Turquie : année de référence : 2015. Tous les autres pays : année de référence : 2012. Les données relatives à la catégorie « deux parents nés à l'étranger » ne sont pas présentées pour certains pays car les observations y sont trop peu nombreuses pour garantir la fiabilité des estimations. Pour les entités nationales comme pour les entités infranationales, par parents nés à l'étranger, on entend les parents nés dans un autre pays que celui où l'évaluation est administrée. Dans les cas de l'Angleterre (RU) et de l'Irlande du Nord (RU), les parents nés à l'étranger sont ceux qui sont nés en dehors du Royaume-Uni.

* Voir la note concernant les données de la Fédération de Russie dans la section « Méthodologie ».

Les pays et entités infranationales sont classés par ordre décroissant du pourcentage d'adultes non scolarisés âgés de 25 à 44 ans dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle du secondaire (parents : tous deux autochtones, niveau de formation inférieur au deuxième cycle du secondaire).

Source : OCDE. Tableau A4.3, et tableau A4.5, disponible en ligne. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933396895>

Contexte

Les possibilités d'apprentissage peuvent promouvoir une croissance inclusive et réduire les inégalités dans les sociétés, puisqu'elles améliorent les débouchés sur le marché du travail et les perspectives de revenus et de richesse, mais les inégalités en matière de niveau de formation se perpétuent parfois de génération en génération, ce qui creuse les inégalités sociales. Pour favoriser l'intégration et la mobilité sociales, et améliorer les résultats socio-économiques des générations d'aujourd'hui et de demain, les pays doivent garantir à tous l'accès à une éducation de qualité. C'est particulièrement important chez les individus défavorisés sur le plan socio-économique, notamment ceux dont les parents sont peu instruits et qui sont issus de l'immigration.

De nombreux pays de l'OCDE présentent d'importants pourcentages d'immigrés, et ces groupes de la population ne bénéficient dans l'ensemble pas autant que d'autres de l'apprentissage et de l'enseignement, souvent à cause de la barrière de la langue ou de difficultés socio-économiques. L'accueil et l'éducation de la petite enfance (voir l'indicateur C2) sont particulièrement déterminants pour les enfants issus de l'immigration, car une préscolarisation axée sur le développement du langage peut les mettre sur un pied

d'égalité avec les enfants autochtones avant le début de leur scolarité. Les taux de préscolarisation sont pourtant souvent moins élevés chez les élèves issus de l'immigration que chez les autres élèves (OCDE, 2015a). Durant la scolarité obligatoire, les élèves issus de l'immigration sont souvent moins performants (OCDE, 2015a), et leurs taux d'accès aux niveaux supérieurs d'enseignement tendent aussi à être moins élevés. C'est pourquoi les adultes issus de l'immigration peinent souvent à rivaliser sur le marché du travail avec les adultes autochtones (OCDE, 2016a). Dans ce contexte, des programmes formels ou non formels de formation pour adultes pourraient leur être utiles.

Les pays doivent concevoir et mettre en œuvre des politiques efficaces d'intégration et d'éducation pour répondre aux besoins des individus issus de l'immigration et optimiser leur potentiel. L'accès des individus issus de l'immigration à l'éducation et leurs résultats scolaires peuvent être liés à des facteurs culturels et éducatifs sans rapport avec leur pays d'accueil, mais ils sont vraisemblablement aussi influencés par le système d'éducation de ce pays (OCDE, 2015a). Il en ressort que les pays d'accueil ont un grand rôle à jouer pour permettre aux individus issus de l'immigration d'accéder à des niveaux supérieurs d'enseignement et de décrocher le diplôme les sanctionnant en vue de promouvoir l'intégration, la cohésion et la mobilité sociales.

Mais les difficultés associées à l'immigration varient selon les pays. Un certain nombre de pays européens tendent à accueillir plus d'immigrés moins instruits et doivent composer avec des afflux migratoires variables, alors que l'Australie, le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande se distinguent par des immigrés plus instruits et des flux migratoires plus stables (OCDE/UE, 2016). L'ampleur des défis à relever dépend du nombre d'individus issus de l'immigration et de leurs caractéristiques, notamment leur niveau de formation et le pays où eux-mêmes et leurs parents ont fait leurs études avant d'immigrer (par exemple, s'ils ont immigré avant ou après la fin de leur scolarité obligatoire dans leur pays d'origine), la langue qu'ils parlent en famille, ainsi que des flux d'immigrants, qui varient fortement entre les pays.

Il est établi que les résultats scolaires des individus et leur décision de poursuivre ou non des études supérieures dépendent dans une certaine mesure de leur milieu familial (le profil socio-économique et le niveau de formation de leurs parents). Des études montrent que les mères et les pères peuvent avoir une incidence différente sur l'accès de leur enfant à des niveaux supérieurs d'enseignement et le taux d'obtention d'un diplôme (Behrman, 1997 ; Chevalier et al., 2013).

■ Autres faits marquants

- Dans certains pays, à savoir en Espagne, en France, en Grèce, en Italie et en Slovénie, la mobilité ascendante entre un niveau de formation du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire et un niveau de formation tertiaire est plus limitée chez les individus dont les parents sont issus de l'immigration que chez ceux dont les parents sont autochtones.
- Dans l'ensemble, la mobilité ascendante vers un niveau de formation tertiaire est généralement plus importante chez les femmes, et cette tendance générale peut s'expliquer par le fait que depuis quelques décennies, les femmes sont plus nombreuses que les hommes parmi les diplômés de l'enseignement tertiaire.

■ Remarque

Cet indicateur analyse la mobilité intergénérationnelle entre les niveaux de formation, sur la base de l'Évaluation des compétences des adultes, administrée dans le cadre du Programme de l'OCDE pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC) (voir la section « Définitions » en fin d'indicateur). Pour mieux cerner les défis que les systèmes d'éducation ont à relever à l'égard des jeunes adultes, les analyses portent sur les adultes non scolarisés âgés de 25 à 44 ans et leurs parents. Les individus âgés de 25 à 44 ans qui sont encore scolarisés ne sont pas inclus, car les analyses se concentrent sur le niveau de formation à la fin des études ; les inclure pourrait entraîner une sous-estimation du nombre d'adultes plus instruits dans les pays où de nombreux individus suivent des études supérieures après l'âge de 25 ans. Dans l'ensemble, les données ne reflètent pas les politiques mises en œuvre récemment, en particulier celles visant les enfants. La prudence est de mise lors de l'interprétation des données à cause du nombre limité d'observations. Les données de chaque pays ne sont présentées que si les différences sont statistiquement significatives.

La mobilité intergénérationnelle entre les niveaux de formation n'est pas nécessairement la même pour les individus dont un seul des parents est né à l'étranger que pour ceux dont les parents sont tous deux nés à l'étranger. Le nombre de cas observés étant limité, les analyses consistent à comparer les individus dont les deux parents sont nés à l'étranger à ceux dont les deux parents sont autochtones. Comme elles portent sur des niveaux de formation agrégés, les analyses ne reflètent pas la mobilité ascendante entre les niveaux désagrégés, qui est importante dans plusieurs pays. D'autres facteurs, qui ne sont pas examinés ici, peuvent aussi influencer sur les résultats scolaires des individus et leur accès à des niveaux supérieurs d'enseignement.

Analyse

Niveau de formation inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire

Le niveau de formation a augmenté dans tous les pays (voir l'indicateur A1), mais des niveaux de formation peu élevés persistent, en particulier chez les individus dont les parents sont peu instruits. Parmi les pays et entités infranationales de l'OCDE qui ont participé à l'Évaluation des compétences des adultes, c'est en Espagne, en Italie et en Turquie que le pourcentage d'individus qui ne sont pas diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire est le plus élevé parmi les 25-44 ans non scolarisés. Ce pourcentage est encore plus élevé parmi les 25-44 ans non scolarisés dont les parents ne sont pas non plus diplômés de ce niveau d'enseignement. Cette tendance s'observe également dans de nombreux autres pays (voir le graphique A4.1 et le tableau A4.3 et le tableau A4.5, disponible en ligne).

Dans plusieurs pays où les individus issus de l'immigration sont relativement nombreux, le pourcentage d'adultes dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire est plus élevé chez ceux dont les parents sont nés à l'étranger et ne sont pas diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire que chez ceux dont les parents sont autochtones et ne sont pas diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. La différence de pourcentage entre ces deux groupes est relativement marquée dans des pays tels que l'Allemagne, l'Autriche, la France, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède (voir le graphique A4.1 et le tableau A4.3). Cette différence s'explique vraisemblablement par les politiques d'immigration en vigueur dans ces pays (voir l'encadré A4.1).

Encadré A4.1. Pourcentage d'individus issus de l'immigration dont les parents ne sont pas diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire

Le niveau de formation des individus issus de l'immigration doit être évalué à la lumière de la variation de l'importance de ce groupe de la population entre les pays, car les implications pour l'action publique sont nettement différentes. Dans les pays et entités infranationales de l'OCDE qui ont participé à l'Évaluation des compétences des adultes, 16 % environ des 25-44 ans non scolarisés sont nés de parents nés à l'étranger. Ce pourcentage varie fortement entre les pays : il va de plus de 35 % dans des pays tels que l'Australie et Israël, à moins de 2 % en Corée, en Pologne, en République slovaque et en Turquie ; il est compris entre 10 % et 20 % dans de nombreux pays (voir le graphique A4.a et le tableau A4.1).

Les différences dans les politiques d'immigration doivent aussi être prises en considération lors de l'analyse de la mobilité intergénérationnelle entre les niveaux de formation chez les individus issus de l'immigration. Dans l'ensemble, les pays européens ont historiquement tendance à accueillir davantage de familles d'immigrés et de réfugiés pour raisons humanitaires que des pays comme l'Australie, le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande. La politique de migration des travailleurs ne prévoit généralement pas de critères minimaux de niveau de formation ou de compétences dans les pays d'Europe du Sud, alors que l'essentiel de la migration économique s'organise selon des dispositifs qui imposent le respect de critères restrictifs en Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande. Ces dernières années, dans la zone OCDE, les migrants peu instruits se concentrent de plus en plus dans les pays d'Europe (OCDE/UE, 2016).

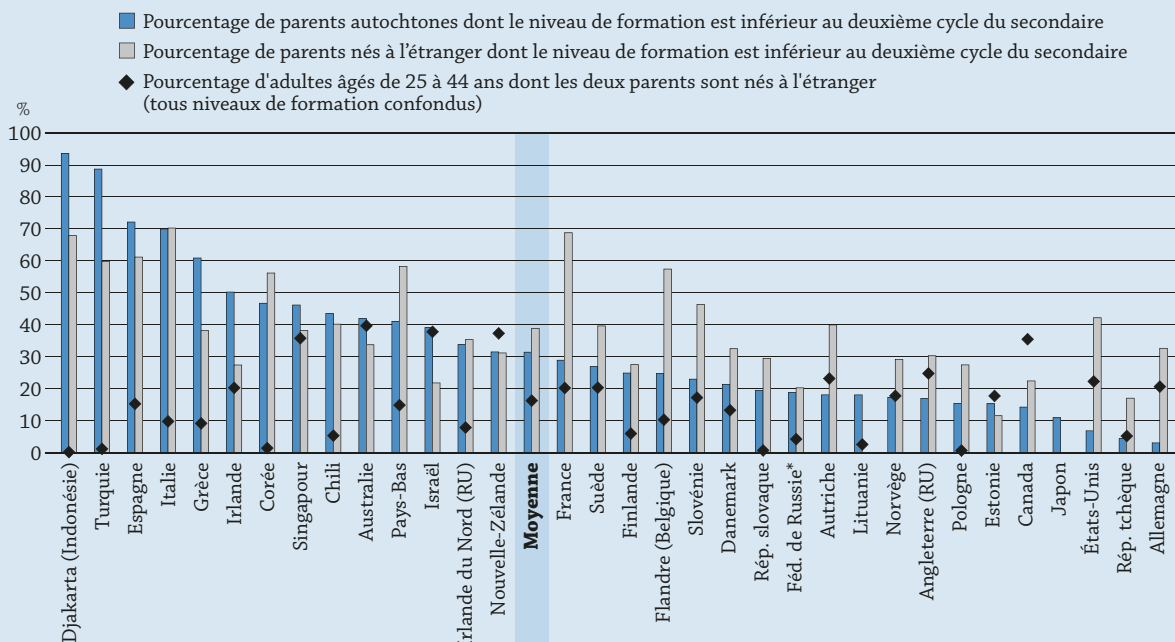
Le niveau de formation des immigrés varie certes entre les pays, mais il est moins élevé que celui des autochtones dans nombre d'entre eux. Le pourcentage d'individus dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire varie fortement selon que leurs parents sont nés à l'étranger ou autochtones (avec des différences sont égales ou supérieures à 20 points de pourcentage) en Allemagne, aux États-Unis, en Flandre (Belgique) et en France (voir le graphique A4.a et le tableau A4.2). Il varie également entre ces deux groupes en Suède, où un grand nombre de réfugiés pour raisons humanitaires sont peu instruits (OCDE, 2016a).

Toutefois, dans des pays tels que l'Espagne, la Grèce, l'Irlande, Israël, Singapour et la Turquie, le pourcentage d'individus dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire est plus élevé parmi les parents autochtones que parmi les parents nés à l'étranger (en d'autres termes, on compte davantage d'individus plus instruits parmi les parents nés à l'étranger que parmi les parents autochtones) (voir le graphique A4.a et le tableau A4.2).

...

Graphique A4.a. Pourcentage de parents nés à l'étranger et de parents dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle du secondaire, selon le statut au regard de l'immigration (2012 ou 2015)

Évaluation des compétences des adultes, adultes non scolarisés âgés de 25 à 44 ans



Remarques : Chili, Djakarta (Indonésie), Grèce, Israël, Lituanie, Nouvelle-Zélande, Singapour, Slovénie et Turquie : année de référence : 2015. Tous les autres pays : année de référence : 2012. Pour les entités nationales comme pour les entités infranationales, par parents nés à l'étranger, on entend les parents nés dans un autre pays que celui où l'évaluation est administrée. Dans les cas de l'Angleterre (RU) et de l'Irlande du Nord (RU), les parents nés à l'étranger sont ceux qui sont nés en dehors du Royaume-Uni.

* Voir la note concernant les données de la Fédération de Russie dans la section « Méthodologie ».

Les pays et entités infranationales sont classés par ordre décroissant du pourcentage d'adultes non scolarisés âgés de 25 à 44 ans dont les deux parents sont autochtones et ont un niveau de formation inférieur au deuxième cycle du secondaire.

Source : OCDE. Tableaux A4.1 et A4.2. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933396940>

Certains de ces pays ont adopté depuis plusieurs années des politiques d'éducation visant à améliorer l'intégration des individus issus de l'immigration et à promouvoir leur inclusion et leur ascension sociales. Après l'adoption de sa stratégie nationale d'intégration, en 2007, l'Allemagne a par exemple élaboré en 2011 un plan national d'action en faveur de l'intégration, qui vise à améliorer les taux de scolarisation et de réussite des jeunes issus de l'immigration grâce à l'éducation, à la formation et au développement professionnel (OCDE, 2015b). Des progrès ont été enregistrés ces dernières années : le pourcentage de jeunes issus de l'immigration dont le niveau de formation est inférieur à l'enseignement secondaire a diminué, et le pourcentage de titulaires d'un titre donnant accès à l'université a augmenté parmi les individus issus de l'immigration (*Die Beauftragte der Bundesregierung für Migration, Flüchtlinge und Integration*, 2014). Plusieurs autres pays, dont la Norvège, les Pays-Bas et la Suède, ont également adopté une politique de soutien aux individus issus de l'immigration, qui prévoit des formations linguistiques, des cours dans le cadre institutionnel et des programmes de formation pour adultes, afin de les aider à s'intégrer dans la société (OCDE, 2005). En Norvège, le gouvernement et les municipalités ont déployé des efforts pour soutenir les familles à bas revenu et/ou appartenant à des minorités linguistiques en vue de promouvoir l'accès de leurs enfants à une préscolarisation de qualité. Leurs initiatives consistent notamment à réduire ou à supprimer les frais de préscolarisation à charge de ces familles, et à mener des projets pilotes dans lesquels les jardins d'enfants accueillent leurs enfants entre l'âge de 3 et 5 ans gratuitement jusqu'à quatre heures par jour (OCDE, 2015c). Ces dernières années, le taux de préscolarisation a augmenté et les différences de taux d'accès à l'accueil et à l'éducation de la petite enfance se sont réduites, ce qui donne à penser que la mobilité intergénérationnelle ascendante entre les niveaux de formation pourrait s'accroître dans un avenir proche.

A4

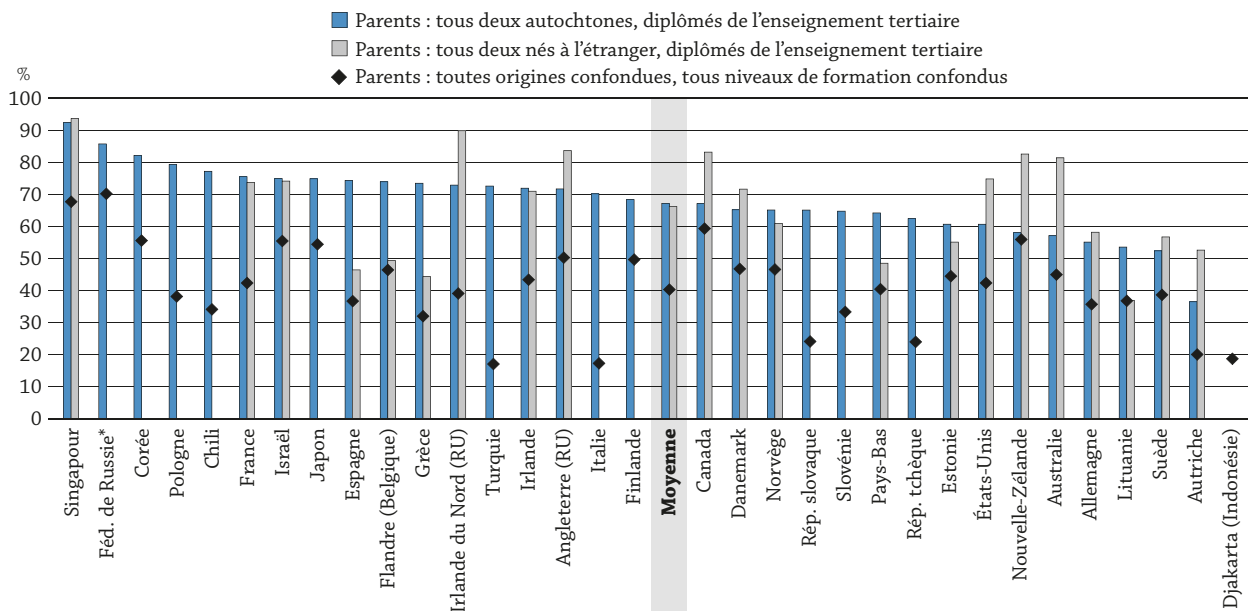
Contrairement à la tendance générale, en Israël, le pourcentage d'adultes dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire est plus élevé, dans une mesure statistiquement significative, chez les individus dont les parents sont autochtones que chez ceux dont les parents sont nés à l'étranger (voir le graphique A4.1 et le tableau A4.3). En Israël, les parents qui ne sont pas diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont plus nombreux chez les autochtones que chez les individus nés à l'étranger (voir l'encadré A4.1). Des politiques éducatives qui promeuvent l'amélioration de l'accès aux niveaux supérieurs d'enseignement seraient utiles pour les individus dont les parents sont autochtones et peu instruits. En Australie, où plusieurs groupes aborigènes tendent à accuser des niveaux de formation inférieurs à ceux d'autres groupes de la population, le gouvernement a mis en œuvre une stratégie ciblée qui vise à aider ces groupes à exploiter pleinement leur potentiel d'apprentissage tout au long de leur vie (Education Council, 2015).

Niveau de formation tertiaire

Dans l'ensemble, le pourcentage de diplômés de l'enseignement tertiaire est également plus élevé parmi ceux dont les parents sont diplômés de ce niveau d'enseignement que parmi ceux dont les parents sont peu instruits. En moyenne, dans les pays et entités infranationales de l'OCDE à l'étude, 40 % des 25-44 ans non scolarisés sont diplômés de l'enseignement tertiaire ; ce pourcentage atteint 68 % parmi ceux dont au moins un des deux parents est diplômé de ce niveau d'enseignement. Ce constat semble indiquer un effet positif des parents diplômés de l'enseignement tertiaire, dont les enfants sont plus susceptibles de décrocher un diplôme de ce niveau d'enseignement. Le pourcentage de diplômés de l'enseignement tertiaire est particulièrement élevé chez les individus dont les parents sont diplômés de ce niveau d'enseignement à Djakarta (Indonésie), en Fédération de Russie et à Singapour (voir le graphique A4.2 et le tableau A4.3).

Graphique A4.2. Pourcentage d'adultes âgés de 25 à 44 ans diplômés de l'enseignement tertiaire, selon le statut des parents au regard de l'immigration et leur niveau de formation (2012 ou 2015)

Évaluation des compétences des adultes, adultes non scolarisés âgés de 25 à 44 ans



Remarques : Chili, Djakarta (Indonésie), Grèce, Israël, Lituanie, Nouvelle-Zélande, Singapour, Slovaquie et Turquie : année de référence : 2015. Tous les autres pays : année de référence : 2012. Pour les entités infranationales comme pour les entités nationales, par parents nés à l'étranger, on entend les parents nés dans un autre pays que celui où l'évaluation est administrée. Dans les cas de l'Angleterre (RU) et de l'Irlande du Nord (RU), les parents nés à l'étranger sont ceux qui sont nés en dehors du Royaume-Uni.

* Voir la note concernant les données de la Fédération de Russie dans la section « Méthodologie ».

Les pays et entités infranationales sont classés par ordre décroissant du pourcentage d'adultes non scolarisés âgés de 25 à 44 ans diplômés de l'enseignement tertiaire (parents : tous deux autochtones, diplômés de l'enseignement tertiaire).

Source : OCDE. Tableau A4.3, et tableau A4.5, disponible en ligne. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933396900>

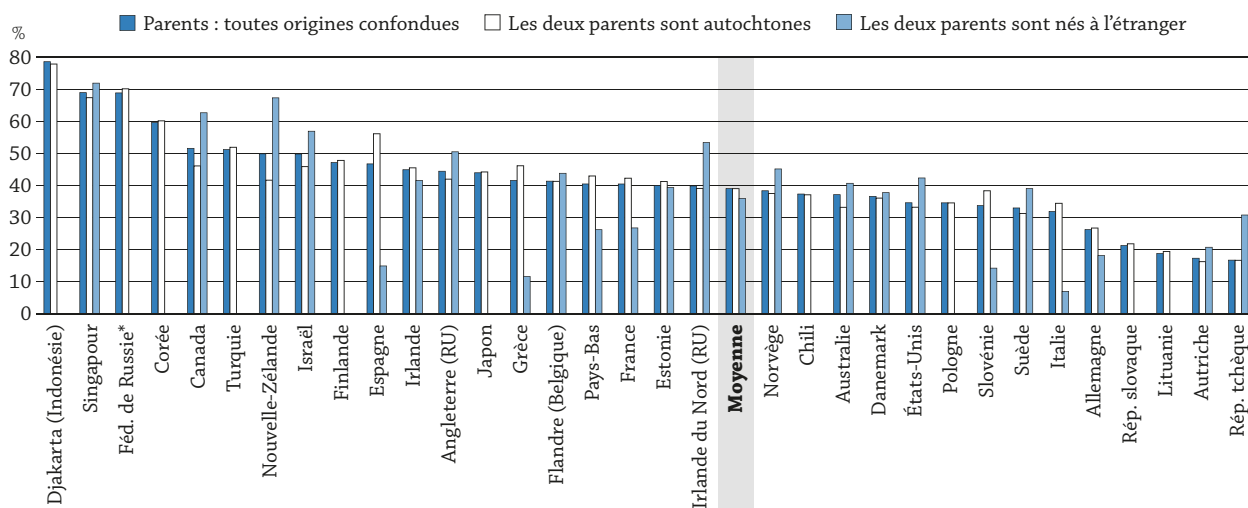
Dans l'ensemble, le pourcentage de diplômés de l'enseignement tertiaire ne varie guère entre les individus nés de parents diplômés de l'enseignement tertiaire, selon que ces derniers sont autochtones ou nés à l'étranger. Toutefois, la situation varie considérablement entre les pays. Dans certains pays et entités infranationales, dont l'Espagne, la Flandre (Belgique) et la Grèce, le pourcentage de diplômés de l'enseignement tertiaire est plus élevé chez les individus dont les parents sont autochtones et diplômés de ce niveau d'enseignement, alors qu'en Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande, il est plus élevé chez ceux dont les parents sont nés à l'étranger et diplômés de ce niveau d'enseignement (voir le graphique A4.2 et le tableau A4.3, et le tableau A4.5, disponible en ligne). Cette variation peut s'expliquer par des différences dans les politiques d'immigration entre les pays.

Mobilité ascendante vers un niveau de formation tertiaire

S'il est vrai que les parents tendent à transmettre leur niveau de formation à leurs enfants, une forte mobilité ascendante s'observe aussi dans de nombreux pays. La mobilité d'une génération à l'autre d'un niveau de formation du deuxième de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire à un niveau de formation tertiaire est particulièrement frappante dans des pays et entités infranationales tels que la Corée, Djakarta (Indonésie), la Fédération de Russie et Singapour, où plus d'un adulte âgé de 25-44 ans sur deux est dans ce cas (voir le graphique A4.3 et le tableau A4.3). Dans certains de ces pays, cela peut s'expliquer par l'expansion rapide de l'enseignement tertiaire ces dernières décennies (voir l'indicateur A1).

Graphique A4.3. Mobilité ascendante d'un niveau de formation du deuxième cycle du secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire à un niveau de formation tertiaire, selon le statut des parents au regard de l'immigration (2012 ou 2015)

Évaluation des compétences des adultes, adultes non scolarisés âgés de 25 à 44 ans diplômés de l'enseignement tertiaire dont les parents sont au plus diplômés du deuxième cycle du secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire



Remarques : Chili, Djakarta (Indonésie), Grèce, Israël, Lituanie, Nouvelle-Zélande, Singapour, Slovaquie et Turquie : année de référence : 2015. Tous les autres pays : année de référence : 2012. Pour les entités nationales comme pour les entités infranationales, par parents nés à l'étranger, on entend les parents nés dans un autre pays que celui où l'évaluation est administrée. Dans les cas de l'Angleterre (RU) et de l'Irlande du Nord (RU), les parents nés à l'étranger sont ceux qui sont nés en dehors du Royaume-Uni.

* Voir la note concernant les données de la Fédération de Russie dans la section « Méthodologie ».

Les pays et entités infranationales sont classés par ordre décroissant du pourcentage de mobilité ascendante d'un niveau de formation du deuxième cycle du secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire à un niveau de formation tertiaire parmi les adultes non scolarisés âgés de 25 à 44 ans, quel que soit le statut de leurs parents au regard de l'immigration.

Source : OCDE. Tableau A4.3. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933396912>

Dans plusieurs pays, la mobilité ascendante est limitée, mais pour des raisons différentes. Par comparaison avec de nombreux autres pays, au Chili et en Italie, la mobilité ascendante est relativement limitée vers un niveau de formation tertiaire à partir d'un niveau de formation inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, ou du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire. Les gouvernements de

A4

ces pays pourraient envisager de soutenir les individus particulièrement peu performants en plus grand danger de décrochage scolaire pour améliorer la cohésion et l'ascension sociales (OCDE, 2016b). En Allemagne, en Autriche, en Pologne, en République slovaque, en République tchèque et en Slovénie, la mobilité ascendante limitée peut s'expliquer par le fait que le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et l'enseignement post-secondaire non tertiaire restent relativement populaires et sont sanctionnés par des diplômes bien reconnus sur le marché du travail. Dans ces pays, les diplômés de l'enseignement tertiaire et les individus dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont peu nombreux dans tous les groupes d'âge, mais la majorité des adultes sont diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire. Au Danemark, aux États-Unis, en Norvège et en Suède, la mobilité ascendante semble limitée, mais cela s'explique en partie par le fait que les diplômés de l'enseignement tertiaire sont nombreux parmi les générations antérieures (voir l'indicateur A1 et le tableau A4.3).

Dans certains pays de l'OCDE, l'ampleur de la mobilité ascendante vers un niveau de formation tertiaire varie entre les individus selon que leurs parents sont nés à l'étranger ou autochtones. Dans plusieurs pays, dont le Canada et la Nouvelle-Zélande, la mobilité ascendante d'un niveau de formation du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire vers un niveau de formation tertiaire est plus importante chez les individus dont les parents sont nés à l'étranger que chez ceux dont les parents sont autochtones. En revanche, dans d'autres pays, dont l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie et la Slovénie, la mobilité ascendante est moins prévalente chez ceux dont les parents sont nés à l'étranger que chez ceux dont les parents sont autochtones (voir le graphique A4.3 et le tableau A4.3). Dans ces pays, il pourrait être nécessaire de garantir l'équité de l'accès aux niveaux supérieurs d'enseignement ; la mobilité ascendante peut en outre être promue par des politiques d'appui aux individus défavorisés, consistant par exemple à réduire ou à supprimer les frais de scolarité, ou à proposer un soutien financier sous condition de ressources (voir l'indicateur B5).

Dans l'ensemble, la mobilité ascendante vers un niveau de formation tertiaire est plus forte si les deux parents sont au plus diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire. En moyenne, 43 % des adultes dont les parents ont ce niveau de formation sont diplômés de l'enseignement tertiaire dans les pays et entités infranationales de l'OCDE à l'étude. La mobilité ascendante vers un niveau de formation tertiaire s'observe aussi chez les individus dont les parents ne sont pas diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, mais dans une moindre mesure : 22 % seulement des adultes dont les parents accusent un niveau de formation inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont diplômés de l'enseignement tertiaire, en moyenne, dans les pays et entités infranationales de l'OCDE à l'étude (voir le graphique A4.4 et le tableau A4.4).

Dans l'ensemble, la mobilité ascendante ne varie guère entre les individus si un seul de leurs deux parents affiche un niveau de formation plus élevé, que ce soit le père ou la mère. En moyenne, dans les pays et entités infranationales de l'OCDE à l'étude, 35 % des adultes dont la mère est diplômée du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et le père accuse un niveau de formation inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont diplômés de l'enseignement tertiaire, tandis que la mobilité ascendante est légèrement inférieure (33 %) chez les adultes dont c'est le père qui est diplômé du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et la mère qui accuse un niveau de formation inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire (voir le graphique A4.4 et le tableau A4.4), mais les différences entre ces deux groupes ne sont pas statistiquement significatives.

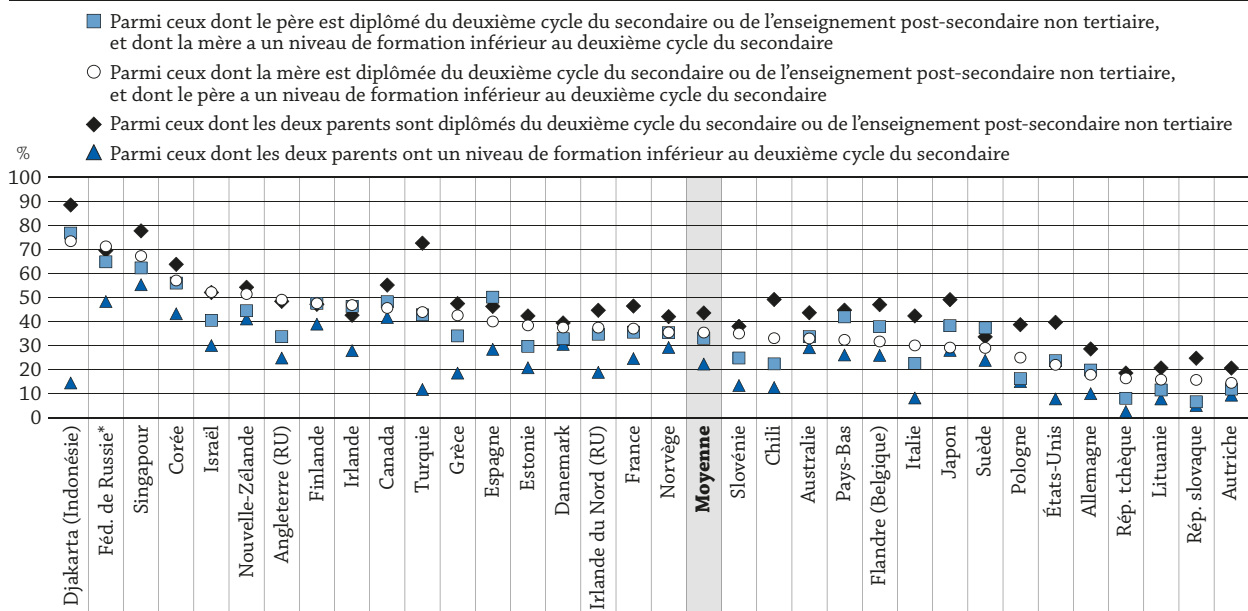
Mobilité ascendante vers un niveau de formation tertiaire, selon le sexe

La mobilité ascendante vers un niveau de formation tertiaire est dans l'ensemble plus forte chez les femmes, mais certains pays échappent à ce constat. En moyenne, dans les pays et entités infranationales de l'OCDE à l'étude, on compte 34 % d'hommes, mais 44 % de femmes, parmi les diplômés de l'enseignement tertiaire âgés de 25 à 44 ans dont l'un des parents ou les deux parents sont au plus diplômés du deuxième de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire. La différence entre les sexes est relativement marquée en Estonie, en Finlande et en Slovénie. La mobilité ascendante est en revanche plus prévalente chez les hommes que chez les femmes à Djakarta (Indonésie) (voir le graphique A4.5 et le tableau A4.5, disponible en ligne).

La mobilité ascendante entre un niveau de formation inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire et un niveau de formation tertiaire est dans l'ensemble également plus forte chez les femmes que chez les hommes (voir le tableau A4.5, disponible en ligne), et cette tendance générale à la mobilité ascendante plus forte des femmes explique pourquoi au cours des dernières décennies, les femmes sont devenues plus nombreuses que les hommes parmi les diplômés de l'enseignement tertiaire (voir l'indicateur A1 et OCDE, 2013).

Graphique A4.4. Mobilité ascendante vers un niveau de formation tertiaire, selon le niveau de formation des parents et leur sexe (2012 ou 2015)

Évaluation des compétences des adultes, adultes non scolarisés âgés de 25 à 44 ans



Remarque : Chili, Djakarta (Indonésie), Grèce, Israël, Lituanie, Nouvelle-Zélande, Singapour, Slovénie et Turquie : année de référence : 2015. Tous les autres pays : année de référence : 2012.

* Voir la note concernant les données de la Fédération de Russie dans la section « Méthodologie ».

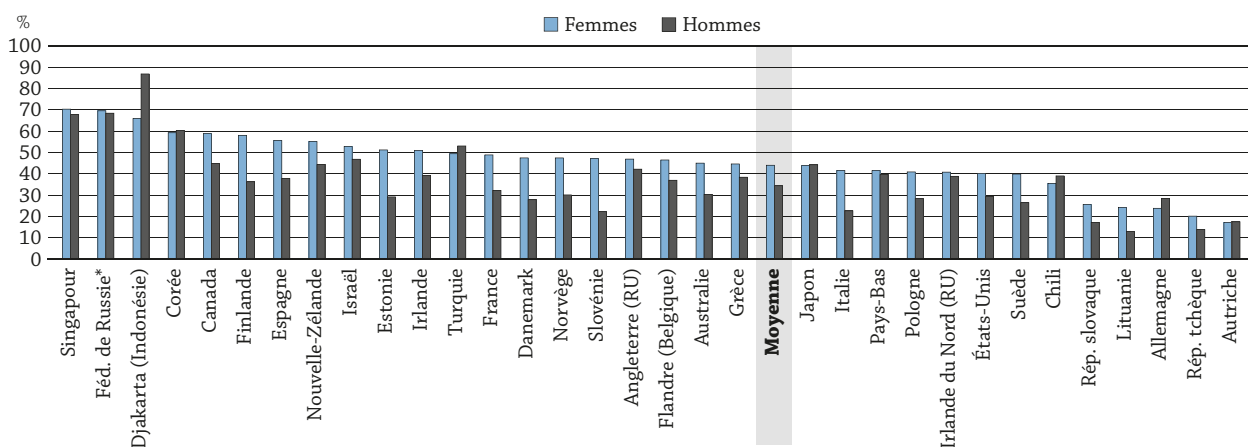
Les pays et entités infranationales sont classés par ordre décroissant du pourcentage de mobilité ascendante vers un niveau de formation tertiaire parmi les adultes non scolarisés âgés de 25 à 44 ans dont seule la mère est diplômée du deuxième cycle du secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire.

Source : OCDE. Tableau A4.4. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933396928>

Graphique A4.5. Mobilité ascendante d'un niveau de formation du deuxième cycle du secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire à un niveau de formation tertiaire, selon le sexe (2012 ou 2015)

Évaluation des compétences des adultes, adultes non scolarisés âgés de 25 à 44 ans diplômés de l'enseignement tertiaire dont les parents sont au plus diplômés du deuxième cycle du secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire



Remarque : Chili, Djakarta (Indonésie), Grèce, Israël, Lituanie, Nouvelle-Zélande, Singapour, Slovénie et Turquie : année de référence : 2015. Tous les autres pays : année de référence : 2012.

* Voir la note concernant les données de la Fédération de Russie dans la section « Méthodologie ».

Les pays et entités infranationales sont classés par ordre décroissant du pourcentage de mobilité ascendante vers un niveau de formation tertiaire parmi les femmes non scolarisées âgées de 25 à 44 ans dont les parents sont au plus diplômés du deuxième cycle du secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire.

Source : OCDE. Tableau A4.5. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933396933>

Définitions

Les **adultes issus de l'immigration** sont ceux dont les deux parents sont nés à l'étranger.

Groupe d'âge : par **adultes**, on entend les individus âgés de 25 à 44 ans.

Niveaux de formation :

- Les **niveaux de formation inférieurs au deuxième cycle de l'enseignement secondaire** correspondent aux niveaux 0, 1, 2 et 3C (formations courtes) de la CITE 97.
- Les **niveaux de formation égaux au deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou à l'enseignement post-secondaire non tertiaire** correspondent aux niveaux 3C (formations longues), 3B, 3A et 4 de la CITE 97.
- Les **niveaux de formation tertiaire** correspondent aux niveaux 5A, 5B et 6 de la CITE 97.

Par **individus non scolarisés**, on entend les individus qui n'étaient pas scolarisés au moment de l'enquête. À titre d'exemple, les diplômés de l'enseignement tertiaire « non scolarisés » sont les individus qui avaient réussi une formation tertiaire et n'étaient plus scolarisés au moment de l'administration de l'enquête.

Niveau de formation des parents :

- Par **parents dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire**, on entend le fait que les deux parents sont au plus diplômés du niveau 0, 1, 2 ou 3C (formations courtes) de la CITE 97.
- Par **parents dont le niveau de formation est égal au deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou à l'enseignement post-secondaire non tertiaire**, on entend le fait que l'un des deux parents au moins (le père ou la mère) est au plus diplômé du niveau 3A, 3B, 3C (formations longues) ou 4 de la CITE 97.
- Par **parents diplômés de l'enseignement tertiaire**, on entend le fait que l'un des deux parents au moins (le père ou la mère) est diplômé du niveau 5A, 5B ou 6 de la CITE 97.

Mobilité ascendante du niveau de formation : la mobilité ascendante **d'un niveau de formation inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire à un niveau de formation tertiaire** renvoie au phénomène qui s'observe quand les parents accusent tous deux un niveau de formation inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire et que leurs enfants sont diplômés de l'enseignement tertiaire ; la mobilité ascendante **d'un niveau de formation du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire à un niveau de formation tertiaire** renvoie au phénomène qui s'observe quand les deux parents ou l'un d'entre eux sont au plus diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire et que leurs enfants sont diplômés de l'enseignement tertiaire.

Méthodologie

Toutes les données proviennent de l'Évaluation des compétences des adultes, administrée dans le cadre du Programme de l'OCDE pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC). Voir l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm) pour de plus amples informations.

Dans certaines analyses, les données proviennent d'échantillons peu importants, ce qui explique pourquoi les erreurs-types sont légèrement supérieures à la normale. Dans ce contexte, la prudence est donc de mise lors de l'interprétation des résultats.

Note concernant les données d'Israël

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Note concernant les données de la Fédération de Russie dans l'Évaluation des compétences des adultes (PIAAC)

Il convient de signaler aux lecteurs que l'échantillon de la Fédération de Russie n'inclut pas la population de la municipalité de Moscou. Les données publiées dans le présent rapport ne sont donc pas représentatives de l'ensemble de la population âgée de 16 à 65 ans résidant en Fédération de Russie, mais de la population de la Fédération de Russie, à l'exclusion de la population de la municipalité de Moscou. Des informations plus détaillées concernant les données de la Fédération de Russie ainsi que celles d'autres pays sont disponibles dans le rapport technique de l'Évaluation des compétences des adultes, *Technical Report of the Survey of Adult Skills*, (OCDE, à paraître).

Références

Die Beauftragte der Bundesregierung für Migration, Flüchtlinge und Integration [Commissaire du Gouvernement fédéral en charge de l'immigration, des réfugiés et de l'intégration] (2014), « 10. Bericht über die Lage der Ausländerinnen und Ausländer in Deutschland der Beauftragten der Bundesregierung für Migration, Flüchtlinge und Integration (sog. Lagebericht 2014, Kurzfassung Presse, S. 14) » [10. Rapport sur la situation des étrangers en Allemagne, Commissaire du Gouvernement fédéral en charge de l'immigration, des réfugiés et de l'intégration (Rapport d'avancement 2014, synthèse, p. 14), Berlin.

Behrman, J. R. (1997), « Mother's schooling and child education: A survey », *PIER Working Paper 97-025*, Penn Institute for Economic Research, Philadelphie, <http://economics.sas.upenn.edu/sites/economics.sas.upenn.edu/files/working-papers/97-025.pdf>.

Chevalier, A. et al (2013), « The impact of parental income and education on the schooling of their children », *IZA Journal of Labor Economics* 2013, vol. 2/8, <http://dx.doi.org/10.1186/2193-8997-2-8>.

Education Council (2015), *National Aboriginal and Torres Strait Islander Education Strategy 2015*, Education Council, Carlton South, www.scseec.edu.au/site/DefaultSite/filesystem/documents/ATSI%20documents/DECD_NATSI_EducationStrategy.pdf.

OCDE (à paraître), *Technical Report of the Survey of Adult Skills*, deuxième édition, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2016a), *Working Together: Skills and Labour Market Integration of Immigrants and their Children in Sweden*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264257382-en>.

OCDE (2016b), *Low-Performing Students: Why They Fall Behind and How to Help Them Succeed*, PISA, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264250246-en>.

OCDE (2015a), *Immigrant Students at School: Easing the Journey towards Integration*, OECD Reviews of Migrant Education, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264249509-en>.

OCDE (2015b), *Perspectives des politiques de l'éducation 2015 : Les réformes en marche*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264227330-fr>.


OCDE (2015c), *Early Childhood Education and Care Policy Review: Norway*, OCDE, Paris, www.oecd.org/norway/Early-Childhood-Education-and-Care-Policy-Review-Norway.pdf.

OCDE (2013), *Regards sur l'éducation 2013 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2013-fr>.

OCDE (2005), *Promouvoir la formation des adultes*, Politiques d'éducation et de formation, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264010956-fr>.

OCDE/UE (2016), *Recruiting Immigrant Workers: Europe 2016*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264257290-en>.

Tableaux de l'indicateur A4

StatLink  http://dx.doi.org/10.1787/888933396841	
Tableau A4.1	Pourcentage d'adultes âgés de 25 à 44 ans dont les parents sont autochtones ou nés à l'étranger, selon le niveau de formation (2012 ou 2015)
Tableau A4.2	Niveau de formation des parents, selon leur statut au regard de l'immigration (2012 ou 2015)
Tableau A4.3	Mobilité intergénérationnelle dans l'éducation, selon le niveau de formation des parents et leur statut au regard de l'immigration (2012 ou 2015)
Tableau A4.4	Mobilité intergénérationnelle dans l'éducation, selon le niveau de formation du père et de la mère (2012 ou 2015)
WEB Tableau A4.5	Niveau de formation des adultes, selon le groupe d'âge, le niveau de formation des parents et le sexe (2012 or 2015)
Date butoir pour les données : 20 juillet 2016. Les mises à jour peuvent être consultées en ligne sur : http://dx.doi.org/10.1787/eag-data-en	

A4

Tableau A4.1. Pourcentage d'adultes âgés de 25 à 44 ans dont les parents sont autochtones ou nés à l'étranger, selon le niveau de formation (2012 ou 2015)
Évaluation des compétences des adultes, adultes non scolarisés âgés de 25 à 44 ans

Comment lire ce tableau : En Australie, parmi les adultes non scolarisés âgés de 25 à 44 ans dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle du secondaire, 56 % ont des parents autochtones, 13 % ont un parent né à l'étranger et 31 % ont leurs deux parents nés à l'étranger. Pour les adultes non scolarisés âgés de 25 à 44 ans diplômés du deuxième cycle du secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire, 53 % ont des parents autochtones, 16 % ont un parent né à l'étranger et 31 % ont leurs deux parents nés à l'étranger. Enfin, pour les adultes non scolarisés âgés de 25 à 44 ans diplômés de l'enseignement tertiaire, 38 % ont des parents autochtones, 11 % ont un parent né à l'étranger et 50 % ont leurs deux parents nés à l'étranger.

OCDE	Niveau de formation de l'individu : inférieur au deuxième cycle du secondaire						Niveau de formation de l'individu : deuxième cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire						Niveau de formation de l'individu : tertiaire					
	Les deux parents sont autochtones		Un des deux parents est né à l'étranger		Les deux parents sont nés à l'étranger		Les deux parents sont autochtones		Un des deux parents est né à l'étranger		Les deux parents sont nés à l'étranger		Les deux parents sont autochtones		Un des deux parents est né à l'étranger		Les deux parents sont nés à l'étranger	
	%	Er.-T.	%	Er.-T.	%	Er.-T.	%	Er.-T.	%	Er.-T.	%	Er.-T.	%	Er.-T.	%	Er.-T.	%	Er.-T.
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
Entités nationales																		
Australie	56	(3.6)	13	(2.4)	31	(3.2)	53	(2.2)	16	(1.7)	31	(1.7)	38	(1.6)	11	(1.2)	50	(1.6)
Autriche	49	(3.3)	5	(1.6)	46	(3.2)	77	(1.4)	5	(0.7)	18	(1.1)	69	(1.9)	6	(1.2)	25	(1.9)
Canada	61	(3.8)	9	(2.1)	30	(3.6)	65	(1.7)	9	(1.3)	26	(1.6)	50	(1.1)	8	(0.7)	42	(1.1)
Chili	94	(3.3)	c	c	6	(3.3)	94	(3.3)	1	(0.6)	5	(3.2)	93	(2.5)	2	(0.7)	5	(1.9)
République tchèque	82	(5.8)	3	(1.5)	14	(5.9)	88	(1.5)	9	(1.4)	3	(0.6)	86	(2.8)	5	(1.2)	9	(2.7)
Danemark	77	(2.0)	4	(1.4)	20	(1.6)	85	(1.2)	4	(0.8)	11	(0.9)	81	(1.1)	6	(0.9)	13	(0.7)
Estonie	68	(2.8)	17	(2.3)	15	(2.1)	63	(1.4)	18	(1.0)	19	(1.2)	69	(1.2)	14	(1.0)	17	(1.1)
Finlande	82	(4.6)	c	c	15	(4.3)	93	(1.0)	1	(0.4)	6	(1.0)	93	(0.9)	2	(0.6)	5	(0.9)
France	43	(2.5)	9	(1.6)	48	(3.1)	75	(1.3)	8	(1.0)	17	(1.1)	76	(1.2)	10	(0.8)	14	(1.0)
Allemagne	37	(4.8)	8	(2.4)	54	(5.1)	72	(1.6)	9	(0.9)	19	(1.4)	71	(1.9)	14	(1.7)	15	(1.5)
Grèce	86	(2.7)	1	(1.0)	12	(2.5)	87	(1.3)	3	(0.7)	10	(1.3)	91	(1.3)	4	(0.8)	5	(1.1)
Irlande	84	(2.3)	4	(1.2)	12	(1.9)	74	(1.6)	6	(0.9)	20	(1.6)	70	(1.8)	6	(0.8)	24	(1.7)
Israël	65	(3.8)	15	(3.0)	19	(3.4)	48	(2.1)	17	(1.6)	35	(2.2)	36	(1.6)	21	(1.5)	42	(1.5)
Italie	85	(2.2)	3	(0.9)	12	(1.9)	86	(1.2)	3	(0.7)	10	(1.1)	94	(1.4)	3	(1.0)	3	(1.0)
Japon	98	(1.4)	c	c	c	c	99	(0.4)	1	(0.5)	c	c	99	(0.4)	1	(0.4)	c	c
Corée	93	(3.1)	c	c	7	(3.1)	97	(0.5)	1	(0.3)	2	(0.4)	98	(0.3)	1	(0.2)	1	(0.2)
Pays-Bas	68	(2.8)	6	(1.6)	27	(2.8)	78	(1.9)	7	(1.2)	15	(1.6)	84	(1.6)	7	(1.1)	10	(1.4)
Nouvelle-Zélande	65	(3.1)	13	(2.5)	22	(2.9)	63	(2.5)	11	(1.7)	25	(2.1)	41	(1.8)	11	(1.1)	47	(1.8)
Norvège	72	(3.0)	4	(1.4)	24	(3.0)	78	(1.7)	6	(0.9)	16	(1.6)	78	(1.3)	4	(0.8)	17	(1.2)
Pologne	96	(2.2)	4	(2.2)	c	c	96	(0.6)	3	(0.5)	1	(0.4)	97	(0.6)	3	(0.6)	0	(0.2)
République slovaque	91	(1.9)	8	(1.7)	1	(0.7)	93	(0.7)	7	(0.7)	1	(0.2)	93	(1.6)	7	(1.5)	1	(0.5)
Slovénie	60	(3.8)	7	(1.8)	33	(3.7)	71	(1.6)	9	(1.0)	20	(1.3)	86	(1.5)	7	(1.2)	7	(1.0)
Espagne	78	(1.2)	4	(0.7)	17	(1.1)	74	(1.9)	3	(0.8)	23	(1.8)	89	(1.1)	3	(0.6)	8	(0.9)
Suède	54	(4.4)	8	(3.0)	38	(4.3)	75	(1.8)	8	(1.3)	17	(1.6)	73	(1.6)	8	(1.0)	19	(1.4)
Turquie	99	(0.4)	0	(0.2)	1	(0.4)	97	(0.8)	2	(0.6)	1	(0.6)	97	(0.8)	1	(0.5)	2	(0.6)
États-Unis	44	(4.5)	6	(2.1)	50	(4.6)	76	(1.5)	5	(0.9)	19	(1.4)	75	(1.9)	4	(0.8)	20	(1.8)
Entités infranationales																		
Flandre (Belgique)	66	(4.2)	7	(1.9)	27	(3.9)	84	(1.3)	5	(0.8)	12	(1.2)	90	(1.1)	4	(0.6)	6	(0.9)
Angleterre (RU)	71	(3.8)	6	(1.7)	22	(3.4)	74	(2.2)	5	(1.2)	20	(2.0)	62	(2.1)	9	(1.3)	29	(2.2)
Irlande du Nord (RU)	85	(3.0)	8	(2.4)	7	(2.4)	87	(1.8)	8	(1.5)	5	(1.0)	81	(1.8)	8	(1.2)	11	(1.6)
Moyenne	73	(0.6)	7	(0.4)	23	(0.6)	79	(0.3)	7	(0.2)	14	(0.3)	78	(0.3)	7	(0.2)	16	(0.3)
Partenaires																		
Djakarta (Indonésie)	99	(0.2)	1	(0.2)	c	c	99	(0.3)	1	(0.3)	c	c	98	(0.9)	1	(0.6)	1	(0.3)
Lituanie	95	(2.0)	5	(2.0)	c	c	88	(1.5)	9	(1.3)	3	(1.0)	88	(1.5)	10	(1.3)	2	(0.6)
Fédération de Russie*	88	(4.3)	c	c	c	c	83	(3.7)	7	(2.1)	9	(2.7)	89	(1.4)	8	(1.1)	3	(1.0)
Singapour	50	(3.7)	17	(2.8)	34	(4.0)	53	(2.5)	17	(1.8)	31	(2.3)	44	(1.1)	18	(1.1)	38	(1.1)

Remarques : Chili, Djakarta (Indonésie), Grèce, Israël, Lituanie, Nouvelle-Zélande, Singapour, Slovénie et Turquie : année de référence : 2015. Tous les autres pays : année de référence : 2012. Les colonnes présentant les données tous niveaux de formation confondus peuvent être consultées en ligne (voir le StatLink ci-dessous). Pour les entités nationales comme pour les entités infranationales, par parents nés à l'étranger, on entend les parents nés dans un autre pays que celui où l'évaluation est administrée. Dans le cas de l'Angleterre (RU) et de l'Irlande du Nord (RU), les parents nés à l'étranger sont ceux qui sont nés en dehors du Royaume-Uni.

* Voir la note concernant les données de la Fédération de Russie dans la section « Méthodologie ».

Source : OCDE, Évaluation des compétences des adultes (PIAAC) (2012, 2015). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933396852>

Tableau A4.2. Niveau de formation des parents, selon leur statut au regard de l'immigration (2012 ou 2015)
Évaluation des compétences des adultes, adultes non scolarisés âgés de 25 à 44 ans

Comment lire ce tableau : En Australie, parmi les adultes non scolarisés âgés de 25 à 44 ans dont les deux parents sont autochtones, 42 % ont des parents dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle du secondaire (niveau de formation le plus élevé atteint), 29 % ont des parents diplômés du deuxième cycle du secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire (niveau de formation le plus élevé atteint), et 29 % ont des parents diplômés de l'enseignement tertiaire (niveau de formation le plus élevé atteint). Par niveau de formation le plus élevé atteint par les parents, on entend le niveau de formation le plus élevé atteint par l'un ou l'autre parent. Les données relatives aux adultes âgés de 25 à 44 ans dont un parent est autochtone et l'autre né à l'étranger ne sont pas incluses dans ce tableau en raison du caractère limité du nombre d'observations.


	Les deux parents sont autochtones						Les deux parents sont nés à l'étranger					
	Niveau de formation des parents : inférieur au deuxième cycle du secondaire		Niveau de formation des parents : deuxième cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire		Niveau de formation des parents : tertiaire		Niveau de formation des parents : inférieur au deuxième cycle du secondaire		Niveau de formation des parents : deuxième cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire		Niveau de formation des parents : tertiaire	
	% (1)	Er.-T. (2)	% (3)	Er.-T. (4)	% (5)	Er.-T. (6)	% (7)	Er.-T. (8)	% (9)	Er.-T. (10)	% (11)	Er.-T. (12)
OCDE												
Entités nationales												
Australie	42	(2.1)	29	(1.5)	29	(1.7)	34	(2.2)	25	(1.8)	42	(1.7)
Autriche	18	(1.0)	63	(1.3)	19	(1.0)	40	(2.7)	39	(2.8)	21	(2.1)
Canada	14	(0.6)	42	(1.1)	43	(1.1)	22	(1.3)	33	(1.5)	45	(1.5)
Chili	44	(3.2)	38	(2.4)	19	(2.1)	40	(5.1)	26	(2.6)	34	(6.0)
République tchèque	4	(0.6)	79	(1.4)	17	(1.2)	17	(6.3)	58	(9.3)	25	(8.6)
Danemark	21	(1.1)	41	(1.3)	38	(1.3)	33	(2.2)	29	(2.3)	39	(2.3)
Estonie	15	(0.8)	45	(1.3)	40	(1.2)	12	(1.6)	44	(2.9)	45	(2.8)
Finlande	25	(1.1)	54	(1.2)	21	(1.0)	28	(5.1)	37	(5.3)	35	(6.1)
France	29	(1.0)	47	(1.1)	24	(1.1)	69	(1.9)	18	(1.5)	13	(1.6)
Allemagne	3	(0.6)	60	(1.7)	37	(1.7)	33	(3.3)	39	(3.2)	29	(2.6)
Grèce	61	(1.4)	27	(1.4)	12	(1.0)	38	(4.3)	36	(4.5)	25	(3.8)
Irlande	50	(1.3)	32	(1.2)	18	(0.9)	27	(2.9)	32	(3.0)	41	(3.0)
Israël	39	(1.4)	29	(1.6)	32	(1.5)	22	(1.7)	27	(1.6)	52	(2.1)
Italie	70	(1.3)	24	(1.2)	6	(0.6)	70	(4.6)	23	(4.3)	7	(2.2)
Japon	11	(0.8)	50	(1.3)	39	(1.2)	c	c	c	c	c	c
Corée	47	(1.1)	36	(1.1)	17	(0.8)	56	(9.6)	29	(9.1)	15	(6.5)
Pays-Bas	41	(1.3)	31	(1.3)	28	(1.2)	58	(3.8)	20	(3.7)	21	(3.0)
Nouvelle-Zélande	32	(1.6)	31	(1.4)	38	(1.6)	31	(2.3)	19	(1.8)	50	(2.3)
Norvège	17	(1.1)	43	(1.4)	39	(1.3)	29	(3.0)	34	(2.9)	37	(2.9)
Pologne	15	(1.0)	70	(1.1)	15	(1.0)	27	(14.0)	73	(14.0)	c	c
République slovaque	20	(1.0)	67	(1.2)	13	(0.8)	30	(13.1)	65	(13.7)	c	c
Slovénie	23	(1.2)	57	(1.5)	20	(1.2)	46	(3.5)	45	(3.4)	8	(1.5)
Espagne	72	(1.1)	16	(1.0)	12	(0.9)	61	(2.9)	22	(2.7)	16	(2.2)
Suède	27	(1.3)	30	(1.5)	43	(1.7)	40	(3.4)	24	(2.9)	36	(3.4)
Turquie	89	(0.8)	8	(0.6)	4	(0.4)	60	(11.9)	31	(10.9)	9	(4.7)
États-Unis	7	(0.8)	47	(1.5)	46	(1.8)	42	(3.2)	26	(2.6)	32	(2.9)
Entités infranationales												
Flandre (Belgique)	25	(1.2)	42	(1.4)	33	(1.2)	57	(3.6)	22	(3.4)	21	(3.1)
Angleterre (RU)	17	(1.5)	55	(1.7)	28	(1.6)	30	(3.4)	34	(3.0)	36	(2.5)
Irlande du Nord (RU)	34	(1.4)	50	(1.6)	17	(1.3)	35	(6.4)	29	(5.1)	35	(5.9)
Moyenne	31	(0.2)	43	(0.3)	26	(0.2)	39	(1.1)	33	(1.1)	30	(0.7)
Partenaires												
Djakarta (Indonésie)	94	(0.6)	5	(0.5)	1	(0.3)	68	(42.7)	c	c	c	c
Lituanie	18	(1.1)	25	(1.6)	57	(1.6)	c	c	11	(4.8)	76	(9.9)
Fédération de Russie*	19	(2.4)	49	(1.7)	32	(2.6)	20	(9.8)	50	(7.4)	29	(8.8)
Singapour	46	(1.5)	41	(1.5)	13	(1.1)	38	(1.7)	31	(1.6)	31	(1.7)

Remarques : Chili, Djakarta (Indonésie), Grèce, Israël, Lituanie, Nouvelle-Zélande, Singapour, Slovénie et Turquie : année de référence : 2015. Tous les autres pays : année de référence : 2012. Les colonnes présentant les données relatives aux parents diplômés de l'enseignement tertiaire et celles relatives au total peuvent être consultées en ligne (voir le *StatLink* ci-dessous). Pour les entités nationales comme pour les entités infranationales, par parents nés à l'étranger, on entend les parents nés dans un autre pays que celui où l'évaluation est administrée. Dans les cas de l'Angleterre (RU) et de l'Irlande du Nord (RU), les parents nés à l'étranger sont ceux qui sont nés en dehors du Royaume-Uni.

* Voir la note concernant les données de la Fédération de Russie dans la section « Méthodologie ».

Source : OCDE, Évaluation des compétences des adultes (PIAAC) (2012, 2015). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933396869>

A4

Tableau A4.3. [1/3] Mobilité intergénérationnelle dans l'éducation, selon le niveau de formation des parents et leur statut au regard de l'immigration (2012 ou 2015)
Évaluation des compétences des adultes, adultes non scolarisés âgés de 25 à 44 ans

Comment lire ce tableau : En Australie, parmi les adultes non scolarisés âgés de 25 à 44 ans dont les deux parents ont un niveau de formation inférieur au deuxième cycle du secondaire et sont autochtones, 29 % ont un niveau de formation inférieur au deuxième cycle du secondaire, 45 % sont diplômés du deuxième cycle du secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire, et 25 % sont diplômés de l'enseignement tertiaire. Par niveau de formation des parents, on entend le niveau de formation le plus élevé atteint par l'un ou l'autre parent. Les données relatives aux adultes âgés de 25 à 44 ans dont un parent est autochtone et l'autre né à l'étranger ne sont pas incluses séparément dans ce tableau en raison du caractère limité du nombre d'observations.

		Niveau de formation des parents : inférieur au deuxième cycle du secondaire											
		Les deux parents sont autochtones					Les deux parents sont nés à l'étranger						
		Niveau de formation de l'individu : inférieur au deuxième cycle du secondaire		Niveau de formation de l'individu : deuxième cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire		Niveau de formation de l'individu : tertiaire		Niveau de formation de l'individu : inférieur au deuxième cycle du secondaire		Niveau de formation de l'individu : deuxième cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire		Niveau de formation de l'individu : tertiaire	
		%	Er.-T.	%	Er.-T.	%	Er.-T.	%	Er.-T.	%	Er.-T.	%	Er.-T.
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
OCDE	Entités nationales												
	Australie	29	(2.6)	45	(3.0)	25	(2.4)	22	(2.9)	39	(3.5)	39	(3.0)
	Autriche	16	(2.3)	72	(2.5)	12	(1.7)	50	(4.1)	44	(4.1)	6	(1.8)
	Canada	20	(1.9)	47	(2.5)	33	(2.9)	18	(2.9)	30	(3.3)	51	(3.1)
	Chili	37	(1.7)	51	(2.3)	12	(2.0)	c	c	c	c	c	c
	République tchèque	11	(3.5)	89	(3.5)	c	c	c	c	c	c	c	c
	Danemark	24	(2.7)	44	(2.7)	32	(2.5)	40	(4.1)	35	(4.2)	25	(3.5)
	Estonie	29	(2.8)	49	(3.0)	23	(2.4)	22	(5.9)	66	(7.3)	12	(4.9)
	Finlande	8	(1.3)	53	(2.1)	39	(2.1)	c	c	c	c	c	c
	France	17	(1.8)	57	(2.1)	26	(1.8)	39	(2.6)	39	(2.4)	22	(2.3)
	Allemagne	15	(6.4)	64	(7.6)	21	(6.2)	48	(5.2)	46	(5.3)	7	(2.4)
	Grèce	34	(1.8)	47	(1.8)	19	(1.4)	50	(7.8)	42	(7.1)	7	(3.9)
	Irlande	30	(1.4)	43	(1.6)	27	(1.4)	24	(4.8)	41	(5.1)	34	(4.8)
	Israël	27	(2.3)	49	(2.6)	25	(2.1)	11	(2.6)	50	(4.4)	40	(4.3)
	Italie	53	(1.7)	37	(1.6)	9	(0.8)	59	(5.0)	39	(4.8)	2	(1.0)
	Japon	14	(2.6)	57	(3.8)	29	(3.3)	c	c	c	c	c	c
	Corée	7	(0.8)	50	(1.2)	43	(1.0)	c	c	c	c	c	c
	Pays-Bas	27	(2.1)	44	(2.2)	29	(1.8)	46	(5.6)	37	(5.0)	18	(4.1)
	Nouvelle-Zélande	29	(3.1)	38	(3.0)	33	(3.0)	18	(3.1)	27	(3.7)	55	(4.2)
	Norvège	26	(2.9)	44	(3.6)	31	(2.8)	46	(5.9)	28	(5.1)	26	(5.2)
	Pologne	16	(2.4)	69	(3.2)	15	(2.5)	c	c	c	c	c	c
	République slovaque	42	(2.7)	54	(2.7)	4	(1.2)	c	c	c	c	c	c
	Slovénie	26	(2.2)	58	(2.7)	16	(2.1)	41	(5.0)	50	(4.9)	9	(2.1)
	Espagne	48	(1.2)	21	(1.0)	31	(1.1)	55	(3.3)	30	(3.2)	15	(2.6)
	Suède	11	(2.4)	61	(2.6)	28	(2.3)	43	(4.6)	40	(4.4)	17	(3.0)
	Turquie	69	(0.8)	20	(0.8)	12	(0.5)	c	c	c	c	c	c
États-Unis	25	(4.4)	69	(4.4)	5	(2.2)	38	(4.6)	53	(3.8)	9	(2.3)	
OCDE	Entités infranationales												
	Flandre (Belgique)	13	(1.9)	58	(3.1)	29	(2.6)	29	(5.2)	56	(5.2)	15	(3.4)
	Angleterre (RU)	39	(3.7)	43	(3.7)	17	(2.8)	27	(4.8)	37	(5.7)	36	(5.6)
	Irlande du Nord (RU)	43	(3.2)	39	(3.1)	18	(2.0)	45	(13.6)	39	(11.2)	16	(6.8)
	Moyenne	27	(0.5)	51	(0.6)	23	(0.5)	37	(1.2)	41	(1.1)	22	(0.8)
Partenaires	Djakarta (Indonésie)	36	(1.3)	50	(1.2)	14	(0.8)	c	c	c	c	c	c
	Lituanie	20	(2.6)	73	(2.8)	8	(1.8)	c	c	c	c	c	c
	Fédération de Russie*	10	(3.2)	40	(3.5)	50	(3.5)	c	c	c	c	c	c
	Singapour	18	(1.8)	29	(1.8)	54	(2.1)	16	(2.1)	31	(2.4)	54	(2.8)

Remarques : Chili, Djakarta (Indonésie), Grèce, Israël, Lituanie, Nouvelle-Zélande, Singapour, Slovénie et Turquie : année de référence : 2015. Tous les autres pays : année de référence : 2012. Les colonnes présentant les données relatives au total des parents autochtones et nés à l'étranger confondus, ainsi que celles relatives à l'ensemble des niveaux de formation des parents confondus, peuvent être consultées en ligne (voir le *StatLink* ci-dessous). Pour les entités nationales comme pour les entités infranationales, par parents nés à l'étranger, on entend les parents nés dans un autre pays que celui où l'évaluation est administrée. Dans les cas de l'Angleterre (RU) et de l'Irlande du Nord (RU), les parents nés à l'étranger sont ceux qui sont nés en dehors du Royaume-Uni.

* Voir la note concernant les données de la Fédération de Russie dans la section « Méthodologie ».

Source : OCDE, Évaluation des compétences des adultes (PIAAC) (2012, 2015). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933396875>

Tableau A4.3. [2/3] Mobilité intergénérationnelle dans l'éducation, selon le niveau de formation des parents et leur statut au regard de l'immigration (2012 ou 2015)
Évaluation des compétences des adultes, adultes non scolarisés âgés de 25 à 44 ans

Comment lire ce tableau : En Australie, parmi les adultes non scolarisés âgés de 25 à 44 ans dont les deux parents ont un niveau de formation inférieur au deuxième cycle du secondaire et sont autochtones, 29 % ont un niveau de formation inférieur au deuxième cycle du secondaire, 45 % sont diplômés du deuxième cycle du secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire, et 25 % sont diplômés de l'enseignement tertiaire. Par niveau de formation des parents, on entend le niveau de formation le plus élevé atteint par l'un ou l'autre parent. Les données relatives aux adultes âgés de 25 à 44 ans dont un parent est autochtone et l'autre né à l'étranger ne sont pas incluses séparément dans ce tableau en raison du caractère limité du nombre d'observations.


		Niveau de formation des parents : deuxième cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire											
		Les deux parents sont autochtones					Les deux parents sont nés à l'étranger						
		Niveau de formation de l'individu : inférieur au deuxième cycle du secondaire		Niveau de formation de l'individu : deuxième cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire		Niveau de formation de l'individu : tertiaire		Niveau de formation de l'individu : inférieur au deuxième cycle du secondaire		Niveau de formation de l'individu : deuxième cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire		Niveau de formation de l'individu : tertiaire	
		%	Er.-T.	%	Er.-T.	%	Er.-T.	%	Er.-T.	%	Er.-T.	%	Er.-T.
		(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	(27)	(28)	(29)	(30)
OCDE	Entités nationales												
	Australie	18	(2.9)	48	(3.6)	33	(2.9)	17	(3.6)	42	(3.9)	41	(3.9)
	Autriche	9	(1.0)	74	(1.4)	16	(1.0)	16	(3.2)	64	(4.3)	21	(3.0)
	Canada	8	(1.0)	45	(1.9)	46	(1.9)	4	(1.1)	33	(3.2)	63	(3.1)
	Chili	16	(2.8)	47	(4.4)	37	(3.7)	c	c	c	c	c	c
	République tchèque	6	(0.8)	77	(1.5)	17	(1.1)	19	(10.9)	51	(12.2)	31	(9.2)
	Danemark	14	(1.8)	50	(2.1)	36	(1.7)	16	(2.9)	46	(4.6)	38	(4.2)
	Estonie	12	(1.2)	47	(2.2)	41	(1.9)	11	(2.7)	49	(3.7)	39	(3.6)
	Finlande	6	(1.0)	46	(1.6)	48	(1.6)	c	c	c	c	c	c
	France	7	(0.8)	51	(1.6)	42	(1.5)	27	(4.9)	46	(5.3)	27	(4.3)
	Allemagne	5	(0.8)	69	(1.5)	27	(1.3)	21	(3.7)	61	(4.4)	18	(3.9)
	Grèce	6	(1.7)	48	(2.6)	46	(2.3)	29	(10.7)	59	(10.6)	12	(4.6)
	Irlande	11	(1.3)	44	(2.2)	46	(2.3)	6	(1.9)	52	(4.3)	42	(4.1)
	Israël	6	(1.6)	48	(3.6)	46	(3.5)	4	(1.7)	39	(4.0)	57	(4.3)
	Italie	11	(1.9)	55	(2.5)	34	(2.1)	35	(10.8)	58	(10.1)	7	(3.8)
	Japon	8	(0.8)	48	(1.4)	44	(1.4)	c	c	c	c	c	c
	Corée	1	(0.4)	38	(1.5)	60	(1.4)	c	c	c	c	c	c
	Pays-Bas	12	(1.6)	45	(2.2)	43	(2.7)	24	(7.4)	49	(9.5)	26	(8.1)
	Nouvelle-Zélande	13	(2.0)	45	(3.3)	42	(3.1)	5	(2.4)	27	(5.8)	67	(5.6)
	Norvège	16	(1.5)	46	(2.0)	38	(2.0)	15	(3.7)	40	(4.9)	45	(4.8)
	Pologne	5	(0.6)	61	(1.5)	35	(1.4)	c	c	c	c	c	c
	République slovaque	5	(0.5)	74	(1.5)	22	(1.4)	c	c	c	c	c	c
	Slovénie	8	(1.1)	54	(1.6)	38	(1.5)	14	(4.0)	72	(4.2)	14	(3.3)
	Espagne	19	(2.6)	25	(3.0)	56	(3.3)	36	(6.5)	49	(6.4)	15	(4.2)
	Suède	15	(2.3)	54	(2.9)	31	(2.4)	13	(6.4)	48	(5.9)	39	(5.9)
	Turquie	16	(2.3)	32	(3.3)	52	(3.6)	c	c	c	c	c	c
	États-Unis	6	(1.1)	61	(1.9)	33	(1.6)	15	(5.4)	43	(5.5)	42	(6.5)
	Entités infranationales												
	Flandre (Belgique)	6	(1.0)	53	(2.3)	41	(2.1)	15	(5.6)	41	(7.8)	44	(7.9)
	Angleterre (RU)	16	(1.6)	42	(2.5)	42	(2.1)	16	(3.9)	34	(4.0)	51	(4.4)
	Irlande du Nord (RU)	19	(2.0)	42	(2.2)	39	(2.1)	20	(9.4)	26	(7.1)	53	(8.6)
	Moyenne	10	(0.3)	51	(0.4)	39	(0.4)	17	(1.3)	47	(1.4)	36	(1.1)
Partenaires	Djakarta (Indonésie)	3	(1.5)	19	(3.5)	78	(3.7)	c	c	c	c	c	c
	Lituanie	15	(2.0)	65	(2.8)	19	(2.6)	c	c	c	c	c	c
	Fédération de Russie*	6	(1.7)	23	(2.0)	70	(2.6)	c	c	c	c	c	c
	Singapour	4	(1.2)	28	(2.2)	67	(2.2)	8	(1.6)	20	(2.5)	72	(2.5)

Remarques : Chili, Djakarta (Indonésie), Grèce, Israël, Lituanie, Nouvelle-Zélande, Singapour, Slovénie et Turquie : année de référence : 2015. Tous les autres pays : année de référence : 2012. Les colonnes présentant les données relatives au total des parents autochtones et nés à l'étranger confondus, ainsi que celles relatives à l'ensemble des niveaux de formation des parents confondus, peuvent être consultées en ligne (voir le *StatLink* ci-dessous). Pour les entités nationales comme pour les entités infranationales, par parents nés à l'étranger, on entend les parents nés dans un autre pays que celui où l'évaluation est administrée. Dans les cas de l'Angleterre (RU) et de l'Irlande du Nord (RU), les parents nés à l'étranger sont ceux qui sont nés en dehors du Royaume-Uni.

* Voir la note concernant les données de la Fédération de Russie dans la section « Méthodologie ».

Source : OCDE, Évaluation des compétences des adultes (PIAAC) (2012, 2015). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933396875>

A4

Tableau A4.3. [3/3] Mobilité intergénérationnelle dans l'éducation, selon le niveau de formation des parents et leur statut au regard de l'immigration (2012 ou 2015)
Évaluation des compétences des adultes, adultes non scolarisés âgés de 25 à 44 ans

Comment lire ce tableau : En Australie, parmi les adultes non scolarisés âgés de 25 à 44 ans dont les deux parents ont un niveau de formation inférieur au deuxième cycle du secondaire et sont autochtones, 29 % ont un niveau de formation inférieur au deuxième cycle du secondaire, 45 % sont diplômés du deuxième cycle du secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire, et 25 % sont diplômés de l'enseignement tertiaire. Par niveau de formation des parents, on entend le niveau de formation le plus élevé atteint par l'un ou l'autre parent. Les données relatives aux adultes âgés de 25 à 44 ans dont un parent est autochtone et l'autre né à l'étranger ne sont pas incluses séparément dans ce tableau en raison du caractère limité du nombre d'observations.

		Niveau de formation des parents : tertiaire											
		Les deux parents sont autochtones					Les deux parents sont nés à l'étranger						
		Niveau de formation de l'individu : inférieur au deuxième cycle du secondaire		Niveau de formation de l'individu : deuxième cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire		Niveau de formation de l'individu : tertiaire		Niveau de formation de l'individu : inférieur au deuxième cycle du secondaire		Niveau de formation de l'individu : deuxième cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire		Niveau de formation de l'individu : tertiaire	
		%	Er.-T.	%	Er.-T.	%	Er.-T.	%	Er.-T.	%	Er.-T.	%	Er.-T.
		(37)	(38)	(39)	(40)	(41)	(42)	(43)	(44)	(45)	(46)	(47)	(48)
OCDE	Entités nationales												
	Australie	7	(1.8)	36	(3.6)	57	(4.0)	3	(1.5)	15	(2.0)	81	(2.5)
	Autriche	5	(1.4)	59	(3.0)	37	(2.9)	9	(3.8)	39	(6.4)	53	(6.0)
	Canada	4	(0.6)	29	(1.8)	67	(1.9)	2	(0.6)	15	(1.6)	83	(1.8)
	Chili	3	(1.2)	19	(3.6)	77	(3.9)	c	c	c	c	c	c
	République tchèque	3	(1.2)	35	(3.3)	62	(3.3)	c	c	c	c	c	c
	Danemark	8	(1.6)	26	(2.1)	65	(2.2)	11	(2.3)	17	(2.6)	72	(3.4)
	Estonie	6	(0.9)	33	(1.9)	61	(2.1)	7	(2.2)	38	(3.8)	55	(4.2)
	Finlande	3	(1.3)	28	(2.7)	68	(3.0)	c	c	c	c	c	c
	France	2	(0.6)	22	(2.1)	76	(2.1)	14	(4.7)	12	(3.7)	74	(5.4)
	Allemagne	6	(1.6)	39	(2.2)	55	(2.2)	5	(2.6)	36	(5.4)	58	(5.3)
	Grèce	c	c	26	(3.7)	74	(3.7)	c	c	53	(8.9)	44	(9.2)
	Irlande	4	(1.0)	24	(2.7)	72	(2.9)	2	(1.2)	27	(3.4)	71	(3.4)
	Israël	3	(0.8)	22	(3.1)	75	(3.3)	2	(0.8)	24	(2.5)	74	(2.7)
	Italie	c	c	25	(4.9)	70	(5.3)	c	c	c	c	c	c
	Japon	4	(0.8)	21	(1.6)	75	(1.7)	c	c	c	c	c	c
	Corée	c	c	18	(1.9)	82	(1.8)	c	c	c	c	c	c
	Pays-Bas	8	(1.5)	28	(2.4)	64	(2.7)	15	(5.8)	36	(8.1)	49	(8.2)
	Nouvelle-Zélande	10	(1.6)	31	(2.9)	58	(2.8)	3	(1.3)	14	(2.3)	83	(2.4)
	Norvège	9	(1.4)	26	(2.3)	65	(2.1)	9	(2.6)	30	(5.0)	61	(4.9)
	Pologne	1	(0.7)	19	(2.7)	79	(2.8)	c	c	c	c	c	c
	République slovaque	c	c	34	(3.3)	65	(3.3)	c	c	c	c	c	c
	Slovénie	2	(1.1)	33	(3.0)	65	(3.3)	c	c	c	c	c	c
	Espagne	9	(1.8)	17	(2.6)	74	(3.1)	19	(5.0)	34	(7.3)	46	(7.0)
	Suède	5	(1.2)	43	(2.2)	52	(2.4)	9	(3.2)	34	(4.7)	57	(4.9)
	Turquie	10	(4.0)	17	(4.5)	73	(5.2)	c	c	c	c	c	c
	États-Unis	3	(0.8)	36	(2.3)	61	(2.5)	c	c	21	(4.0)	75	(5.0)
	Entités infranationales												
	Flandre (Belgique)	2	(0.7)	24	(2.2)	74	(2.3)	c	c	46	(7.4)	49	(7.5)
	Angleterre (RU)	7	(1.7)	22	(2.4)	72	(3.0)	3	(1.5)	13	(3.7)	84	(3.8)
	Irlande du Nord (RU)	3	(1.5)	24	(3.9)	73	(4.0)	c	c	10	(6.1)	90	(6.1)
	Moyenne	5	(0.3)	28	(0.5)	67	(0.6)	m	m	27	(1.2)	66	(1.2)
Partenaires	Djakarta (Indonésie)	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c
	Lituanie	5	(0.8)	41	(2.0)	54	(1.8)	c	c	63	(11.3)	37	(11.3)
	Fédération de Russie*	2	(1.1)	12	(2.0)	86	(2.3)	c	c	c	c	c	c
	Singapour	c	c	6	(2.2)	92	(2.4)	c	c	5	(1.5)	94	(1.7)

Remarques : Chili, Djakarta (Indonésie), Grèce, Israël, Lituanie, Nouvelle-Zélande, Singapour, Slovénié et Turquie : année de référence : 2015. Tous les autres pays : année de référence : 2012. Les colonnes présentant les données relatives au total des parents autochtones et nés à l'étranger confondus, ainsi que celles relatives à l'ensemble des niveaux de formation des parents confondus, peuvent être consultées en ligne (voir le *StatLink* ci-dessous). Pour les entités nationales comme pour les entités infranationales, par parents nés à l'étranger, on entend les parents nés dans un autre pays que celui où l'évaluation est administrée. Dans les cas de l'Angleterre (RU) et de l'Irlande du Nord (RU), les parents nés à l'étranger sont ceux qui sont nés en dehors du Royaume-Uni.

* Voir la note concernant les données de la Fédération de Russie dans la section « Méthodologie ».

Source : OCDE, Évaluation des compétences des adultes (PIAAC) (2012, 2015). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933396875>

Tableau A4.4. [1/2] **Mobilité intergénérationnelle dans l'éducation, selon le niveau de formation du père et de la mère (2012 ou 2015)**
Évaluation des compétences des adultes, adultes non scolarisés âgés de 25 à 44 ans

Comment lire ce tableau : En Australie, parmi les adultes non scolarisés âgés de 25 à 44 ans dont les deux parents ont un niveau de formation inférieur au deuxième cycle du secondaire, 29 % sont diplômés de l'enseignement tertiaire. Parmi les adultes non scolarisés âgés de 25 à 44 ans dont seule la mère est diplômée du deuxième cycle du secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire, 33 % sont diplômés de l'enseignement tertiaire. Parmi les adultes non scolarisés âgés de 25 à 44 ans dont seul le père est diplômé du deuxième cycle du secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire, 34 % sont diplômés de l'enseignement tertiaire. Parmi les adultes non scolarisés âgés de 25 à 44 ans dont les deux parents sont diplômés du deuxième cycle du secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire, 44 % sont diplômés de l'enseignement tertiaire.


	Niveau de formation des deux parents : inférieur au deuxième cycle du secondaire						Niveau de formation de la mère : deuxième cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire Niveau de formation du père : inférieur au deuxième cycle du secondaire					
	Niveau de formation de l'individu : inférieur au deuxième cycle du secondaire		Niveau de formation de l'individu : deuxième cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire		Niveau de formation de l'individu : tertiaire		Niveau de formation de l'individu : inférieur au deuxième cycle du secondaire		Niveau de formation de l'individu : deuxième cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire		Niveau de formation de l'individu : tertiaire	
	%	Er.-T.	%	Er.-T.	%	Er.-T.	%	Er.-T.	%	Er.-T.	%	Er.-T.
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
OCDE												
Entités nationales												
Australie	25	(1.7)	46	(2.0)	29	(1.7)	21	(4.7)	46	(4.5)	33	(3.7)
Autriche	30	(1.9)	61	(1.9)	9	(1.2)	13	(3.6)	73	(5.0)	14	(4.3)
Canada	20	(1.6)	39	(2.0)	42	(2.1)	7	(1.5)	47	(3.6)	46	(3.1)
Chili	37	(1.8)	50	(2.2)	13	(1.9)	20	(5.6)	47	(8.0)	33	(6.8)
République tchèque	13	(4.0)	85	(4.7)	3	(1.4)	c	c	81	(8.4)	16	(8.0)
Danemark	27	(2.2)	42	(2.3)	30	(2.0)	11	(4.1)	52	(5.2)	37	(4.5)
Estonie	27	(2.2)	53	(2.7)	21	(2.0)	16	(2.2)	46	(3.7)	38	(3.5)
Finlande	10	(1.6)	51	(2.0)	39	(2.1)	7	(1.8)	46	(3.1)	47	(2.9)
France	26	(1.3)	49	(1.5)	25	(1.3)	6	(2.1)	57	(3.4)	37	(3.3)
Allemagne	39	(4.4)	51	(4.3)	10	(2.3)	7	(3.8)	75	(6.4)	18	(5.6)
Grèce	35	(1.7)	47	(1.6)	18	(1.3)	11	(4.6)	47	(6.4)	42	(6.0)
Irlande	29	(1.2)	43	(1.3)	28	(1.2)	11	(1.8)	43	(3.1)	47	(3.3)
Israël	21	(1.6)	49	(2.4)	30	(2.0)	7	(2.4)	41	(5.0)	52	(5.3)
Italie	54	(1.5)	38	(1.4)	8	(0.7)	9	(3.6)	61	(5.1)	30	(4.9)
Japon	15	(2.7)	57	(3.7)	28	(3.1)	12	(2.4)	59	(3.8)	29	(3.7)
Corée	7	(0.8)	50	(1.2)	43	(1.0)	c	c	40	(6.8)	57	(7.1)
Pays-Bas	31	(2.1)	43	(2.0)	26	(1.7)	19	(4.2)	49	(4.8)	32	(4.6)
Nouvelle-Zélande	25	(2.2)	34	(2.4)	41	(2.5)	10	(2.9)	38	(5.7)	51	(5.9)
Norvège	31	(2.9)	40	(3.2)	29	(2.6)	16	(3.5)	48	(4.4)	35	(4.2)
Pologne	16	(2.4)	69	(3.2)	15	(2.5)	9	(3.7)	66	(4.9)	25	(5.4)
République slovaque	42	(2.7)	53	(2.7)	5	(1.3)	9	(3.5)	76	(5.0)	16	(4.2)
Slovénie	32	(2.5)	55	(2.4)	13	(1.5)	12	(3.9)	53	(5.7)	35	(5.1)
Espagne	49	(1.0)	22	(0.9)	28	(1.0)	28	(5.4)	32	(5.5)	40	(5.1)
Suède	21	(2.1)	56	(2.4)	24	(1.7)	18	(4.4)	53	(5.1)	29	(4.7)
Turquie	68	(0.8)	20	(0.8)	12	(0.5)	30	(12.9)	26	(10.8)	44	(13.0)
États-Unis	34	(3.2)	58	(2.7)	8	(1.6)	10	(3.1)	68	(4.4)	22	(4.0)
Entités infranationales												
Flandre (Belgique)	17	(2.0)	58	(2.8)	26	(2.1)	4	(1.9)	64	(4.2)	32	(4.3)
Angleterre (RU)	35	(2.8)	40	(2.9)	25	(2.6)	15	(2.9)	36	(5.1)	49	(5.6)
Irlande du Nord (RU)	44	(2.9)	37	(2.7)	19	(1.9)	21	(3.8)	42	(4.2)	37	(4.5)
Moyenne	30	(0.4)	48	(0.5)	22	(0.3)	13	(0.8)	52	(1.0)	35	(1.0)
Partenaires												
Djakarta (Indonésie)	35	(1.2)	50	(1.2)	14	(0.8)	c	c	20	(8.3)	73	(8.5)
Lituanie	19	(2.5)	73	(2.7)	8	(1.7)	19	(4.8)	65	(6.1)	16	(4.5)
Fédération de Russie*	10	(3.2)	42	(3.4)	48	(3.4)	7	(3.3)	22	(3.9)	71	(3.6)
Singapour	16	(1.1)	28	(1.2)	55	(1.3)	4	(2.5)	29	(3.8)	67	(3.7)

Remarques : Chili, Djakarta (Indonésie), Grèce, Israël, Lituanie, Nouvelle-Zélande, Singapour, Slovaquie et Turquie : année de référence : 2015. Tous les autres pays : année de référence : 2012.

* Voir la note concernant les données de la Fédération de Russie dans la section « Méthodologie ».

Source : OCDE, Évaluation des compétences des adultes (PIAAC) (2012, 2015). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933396880>

A4

Tableau A4.4. [2/2] Mobilité intergénérationnelle dans l'éducation, selon le niveau de formation du père et de la mère (2012 ou 2015)
Évaluation des compétences des adultes, adultes non scolarisés âgés de 25 à 44 ans

Comment lire ce tableau : En Australie, parmi les adultes non scolarisés âgés de 25 à 44 ans dont les deux parents ont un niveau de formation inférieur au deuxième cycle du secondaire, 29 % sont diplômés de l'enseignement tertiaire. Parmi les adultes non scolarisés âgés de 25 à 44 ans dont seule la mère est diplômée du deuxième cycle du secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire, 33 % sont diplômés de l'enseignement tertiaire. Parmi les adultes non scolarisés âgés de 25 à 44 ans dont seul le père est diplômé du deuxième cycle du secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire, 34 % sont diplômés de l'enseignement tertiaire. Parmi les adultes non scolarisés âgés de 25 à 44 ans dont les deux parents sont diplômés du deuxième cycle du secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire, 44 % sont diplômés de l'enseignement tertiaire.


	Niveau de formation du père : deuxième cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire						Niveau de formation de la mère : inférieur au deuxième cycle du secondaire						Niveau de formation des deux parents : deuxième cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire					
	Niveau de formation de l'individu : inférieur au deuxième cycle du secondaire		Niveau de formation de l'individu : deuxième cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire		Niveau de formation de l'individu : tertiaire		Niveau de formation de l'individu : inférieur au deuxième cycle du secondaire		Niveau de formation de l'individu : deuxième cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire		Niveau de formation de l'individu : tertiaire		Niveau de formation de l'individu : inférieur au deuxième cycle du secondaire		Niveau de formation de l'individu : deuxième cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire		Niveau de formation de l'individu : tertiaire	
	% (13)	Er.-T. (14)	% (15)	Er.-T. (16)	% (17)	Er.-T. (18)	% (19)	Er.-T. (20)	% (21)	Er.-T. (22)	% (23)	Er.-T. (24)	% (19)	Er.-T. (20)	% (21)	Er.-T. (22)	% (23)	Er.-T. (24)
OCDE																		
Entités nationales																		
Australie	19	(3.3)	48	(3.7)	34	(3.6)	15	(2.8)	41	(3.9)	44	(3.5)	15	(2.8)	41	(3.9)	44	(3.5)
Autriche	15	(2.1)	73	(2.4)	12	(1.6)	8	(1.0)	72	(1.7)	21	(1.3)	8	(1.0)	72	(1.7)	21	(1.3)
Canada	8	(1.5)	44	(3.3)	48	(3.4)	6	(1.0)	39	(2.0)	55	(2.0)	6	(1.0)	39	(2.0)	55	(2.0)
Chili	23	(4.2)	55	(6.2)	22	(4.6)	9	(4.0)	42	(4.2)	49	(5.6)	9	(4.0)	42	(4.2)	49	(5.6)
République tchèque	15	(3.6)	77	(3.8)	8	(1.8)	5	(0.8)	77	(1.6)	19	(1.3)	5	(0.8)	77	(1.6)	19	(1.3)
Danemark	18	(3.1)	49	(2.9)	33	(2.6)	11	(2.1)	49	(2.7)	39	(2.4)	11	(2.1)	49	(2.7)	39	(2.4)
Estonie	14	(3.5)	56	(5.0)	30	(4.3)	11	(1.2)	47	(2.0)	42	(1.9)	11	(1.2)	47	(2.0)	42	(1.9)
Finlande	6	(2.3)	46	(3.9)	47	(4.1)	6	(1.3)	47	(2.1)	47	(2.1)	6	(1.3)	47	(2.1)	47	(2.1)
France	10	(1.5)	54	(2.2)	35	(1.9)	8	(1.5)	46	(2.2)	46	(2.0)	8	(1.5)	46	(2.2)	46	(2.0)
Allemagne	18	(3.7)	62	(4.2)	20	(2.8)	5	(0.9)	67	(1.7)	29	(1.7)	5	(0.9)	67	(1.7)	29	(1.7)
Grèce	17	(4.6)	50	(5.5)	34	(4.5)	1	(0.7)	51	(3.9)	47	(4.0)	1	(0.7)	51	(3.9)	47	(4.0)
Irlande	10	(2.1)	44	(3.6)	46	(3.9)	9	(2.0)	49	(3.3)	43	(3.4)	9	(2.0)	49	(3.3)	43	(3.4)
Israël	12	(3.4)	48	(5.7)	40	(5.7)	4	(1.3)	44	(3.2)	52	(3.3)	4	(1.3)	44	(3.2)	52	(3.3)
Italie	22	(3.7)	55	(3.9)	22	(3.6)	7	(2.3)	51	(3.6)	42	(3.4)	7	(2.3)	51	(3.6)	42	(3.4)
Japon	17	(4.2)	44	(5.1)	38	(3.5)	5	(0.8)	46	(1.8)	49	(1.9)	5	(0.8)	46	(1.8)	49	(1.9)
Corée	2	(0.8)	42	(2.5)	56	(2.5)	c	c	36	(2.1)	64	(2.1)	c	c	36	(2.1)	64	(2.1)
Pays-Bas	13	(1.9)	45	(3.0)	42	(3.2)	8	(2.5)	47	(4.3)	45	(4.4)	8	(2.5)	47	(4.3)	45	(4.4)
Nouvelle-Zélande	11	(2.8)	45	(4.5)	44	(4.7)	10	(3.0)	36	(4.2)	54	(4.3)	10	(3.0)	36	(4.2)	54	(4.3)
Norvège	21	(2.7)	44	(2.8)	35	(2.6)	13	(2.0)	45	(2.8)	42	(2.7)	13	(2.0)	45	(2.8)	42	(2.7)
Pologne	9	(2.3)	75	(3.8)	16	(2.8)	4	(0.5)	58	(1.6)	39	(1.6)	4	(0.5)	58	(1.6)	39	(1.6)
République slovaque	10	(1.9)	84	(2.3)	7	(1.4)	4	(0.5)	71	(1.8)	25	(1.7)	4	(0.5)	71	(1.8)	25	(1.7)
Slovénie	10	(2.0)	66	(2.7)	25	(2.5)	8	(1.3)	55	(1.8)	38	(1.6)	8	(1.3)	55	(1.8)	38	(1.6)
Espagne	25	(3.3)	25	(3.6)	50	(3.9)	18	(4.2)	36	(5.6)	46	(5.2)	18	(4.2)	36	(5.6)	46	(5.2)
Suède	10	(3.7)	53	(5.1)	37	(4.7)	13	(3.3)	53	(3.9)	34	(3.3)	13	(3.3)	53	(3.9)	34	(3.3)
Turquie	20	(2.9)	37	(3.2)	43	(3.3)	c	c	28	(6.5)	72	(6.5)	c	c	28	(6.5)	72	(6.5)
États-Unis	12	(3.8)	64	(5.4)	24	(5.7)	5	(1.0)	55	(2.3)	40	(2.5)	5	(1.0)	55	(2.3)	40	(2.5)
Entités infranationales																		
Flandre (Belgique)	11	(2.4)	51	(3.9)	38	(3.6)	5	(1.1)	48	(2.8)	47	(2.6)	5	(1.1)	48	(2.8)	47	(2.6)
Angleterre (RU)	22	(3.0)	44	(4.3)	34	(3.6)	12	(1.9)	40	(2.9)	48	(3.0)	12	(1.9)	40	(2.9)	48	(3.0)
Irlande du Nord (RU)	30	(4.2)	35	(4.1)	35	(4.0)	10	(1.6)	46	(2.9)	45	(3.0)	10	(1.6)	46	(2.9)	45	(3.0)
Moyenne	15	(0.6)	52	(0.7)	33	(0.7)	8	(0.4)	49	(0.6)	43	(0.6)	8	(0.4)	49	(0.6)	43	(0.6)
Partenaires																		
Djakarta (Indonésie)	3	(2.2)	20	(4.2)	77	(4.8)	c	c	12	(4.9)	88	(4.9)	c	c	12	(4.9)	88	(4.9)
Lituanie	26	(9.7)	63	(8.9)	11	(4.4)	11	(2.0)	68	(3.2)	21	(3.0)	11	(2.0)	68	(3.2)	21	(3.0)
Fédération de Russie*	12	(5.5)	24	(6.8)	65	(4.2)	5	(1.4)	26	(2.9)	69	(3.8)	5	(1.4)	26	(2.9)	69	(3.8)
Singapour	9	(1.6)	29	(2.4)	62	(2.4)	4	(1.2)	19	(2.3)	77	(2.5)	4	(1.2)	19	(2.3)	77	(2.5)

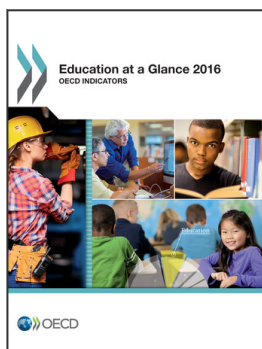
Remarques : Chili, Djakarta (Indonésie), Grèce, Israël, Lituanie, Nouvelle-Zélande, Singapour, Slovénie et Turquie : année de référence : 2015. Tous les autres pays : année de référence : 2012.

* Voir la note concernant les données de la Fédération de Russie dans la section « Méthodologie ».

Source : OCDE, Évaluation des compétences des adultes (PIAAC) (2012, 2015). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933396880>



Extrait de :
Education at a Glance 2016
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/eag-2016-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « Indicateur A4 : Dans quelle mesure le profil des parents influe-t-il sur le niveau de formation de leurs enfants ? », dans *Education at a Glance 2016 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/eag-2016-10-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.